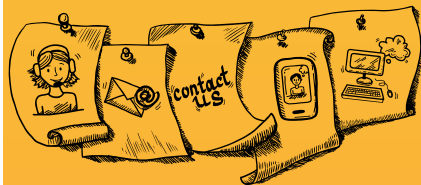


LIVRET

Accueil des patients





CONTACTS UTILES

Accueil / Standard
24.38.00

Secrétariat des consultations
25.68.65

Secrétariat d'Hôpital de Jour (HDJ)
24.38.06

Secrétariat d'Hospitalisation
Complète (HC)
• Neurologie
• Locomoteur
• Métabolique SSP
24 38 03
24 38 04

Madame, Monsieur,

La Direction, les médecins et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue dans notre établissement.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous aider dans vos démarches et vous donner une information précise sur les conditions de votre hospitalisation, le déroulement pratique de votre séjour, les services et prestations proposés, ainsi que sur vos droits et devoirs.

Soyez assuré(e) que tous les professionnels seront mobilisés pour vous offrir la meilleure qualité de soins exigée par votre état de santé et seront attentifs à répondre à vos attentes avec écoute et humanité.

Nous plaçons la sécurité et la qualité de la prise en charge au cœur de nos priorités, et votre avis est donc essentiel. C'est pourquoi, le CSSR réalise des enquêtes de satisfaction auprès des patients hospitalisés. Ces enquêtes de satisfaction sont réalisées au cours de votre séjour et systématiquement à la sortie. Nous vous invitons à les compléter et à nous les remettre avant votre départ. Vos appréciations et suggestions seront prises en compte afin d'améliorer de façon continue la qualité de la prise en charge des patients.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous souhaitons un prompt rétablissement.

Astrid & Alexandre
MEYER

1

L'activité
et les missions
du CSSR



2

Le plan du
Centre



3-4

Le personnel
du CSSR



5

Votre
admission



6

Votre
installation



S O M M A I R E



7

Votre séjour



8

Votre sortie



9-12

Vos droits
et devoirs



13-15

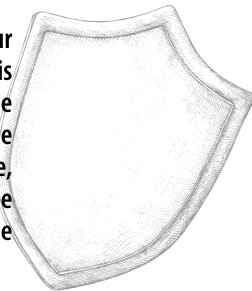
Le règlement
intérieur



La charte
de la personne
hospitalisée

L'ACTIVITE ET LES MISSIONS DU CSSR

Le **CSSR**, Centre de Soins de Suite et de Réadaptation, a pour vocation la prise en charge de tous les patients majeurs et parfois mineurs (sur dérogation), ayant besoin d'une rééducation et/ou d'une réadaptation. Le but étant, grâce à une prise en charge globale (kinésithérapie, ergothérapie, psychologie et neuropsychologie, orthophonie, diététique, balnéothérapie, soins infirmiers, etc.), de permettre aux patients de retrouver une nouvelle autonomie, une réadaptation dans leur milieu familial, social et professionnel.



LES PATHOLOGIES HABITUELLES AU CSSR

Lésions cérébrales acquises (accident vasculaire cérébral (AVC), Traumatisme Crânien (TC), tumeur cérébrale, aggravation fonctionnelle d'un patient porteur d'une maladie neurologique chronique (Infirmité Motrice Cérébrale (IMC), Parkinson, Sclérose En Plaques (SEP)...), les lésions médullaires et/ou les lésions du système nerveux périphérique

Polytraumatisés, amputés, lésions rachidiennes traumatiques ou compressives, chirurgies orthopédiques programmées si comorbidités.

Métabolique, Soins de Suite Polyvalent (SSP), endocrinien, obésité, post Covid, cardiologie ...



HOSPITALISATION COMPLÈTE (HC) : 3 SECTEURS

Secteur de rééducation Neurologique, Locomoteur et Métabolique / Soins de Suite Polyvalent (SSP).

HOSPITALISATION DE JOUR (HDJ)

L'HDJ accueille des patients dont l'état clinique est stabilisé mais qui nécessitent encore de la rééducation pluridisciplinaire.

CONSULTATIONS & ACTES SPÉCIALISÉS

Les consultations sont programmées (hors jours fériés) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Votre médecin traitant vous délivrera une ordonnance permettant de prendre rendez-vous auprès d'un médecin en Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) ou d'un médecin nutritionniste du centre. Réalisation d'actes spécialisés (injection de toxines botuliques, bilans urodynamiques ...). Avis d'expert sur l'ajustement des taux d'invalidité.

1ER ÉTAGE

- Neurologie
- Métabolique / SSP
- Locomoteur / Neuro
- Restaurant
- Restaurant personnel
- Studio thérapeutique
- Salle de réunion



LE PLAN DU CENTRE

REZ-DE-CHAUSSÉE

- Entrée
- Accueil Administration
- Consultations
- Logistique blanchisserie
- Salle polyvalente
- Salle cardio
- Cuisine thérapeutique
Service social
- Balnéothérapie
- Plateau technique
Rééducation
- Pharmacie





MÉDECINS

Sont responsables de la prise en charge médicale des patients. Ils donnent des informations médicales quant au traitement du patient. Les différents secteurs sont sous la responsabilité d'un médecin spécialiste (Médecine Physique et Réadaptation ou interniste) et d'un médecin généraliste.



PSYCHOLOGUES

Aident, en lien avec l'équipe, à la verbalisation et à l'intégration des répercussions psychologiques liées à l'hospitalisation des patients. Leur intervention peut aussi concerner l'entourage familial du patient.



ERGOTHÉRAPEUTES

Évaluent et programment le maintien de l'autonomie et si besoin, par un appareillage adapté.

LE PERSONNEL DU CSSR



CADRES DE SANTÉ

Sont responsables du personnel soignant et de l'organisation des soins.



ORTHOPHONISTES

Évaluent et rééduquent les troubles de la communication verbale (langage oral et écrit) et non-verbale, des autres fonctions cognitives (calcul, raisonnement...), de la déglutition et de la motricité faciale.



SECRÉTAIRES MÉDICO-ADMINISTRATIVES

Assurent l'accueil, la gestion des rendez-vous et la tenue du dossier médical des patients. Elles sont en charge des règlements des forfaits journaliers.



NEUROPSYCHOLOGUES

Évaluent et prennent en charge les troubles cognitifs (mémoire, attention, raisonnement, prise de décision...) et assurent le suivi psychologique des patients.



MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Sont en charge de la rééducation sensitive et motrice, ils participent au maintien ou à l'accession d'un maximum d'autonomie.



INFIRMIER(ÈRE)S

Garantissent la qualité des soins apportés aux patients. Leur rôle est également préventif, éducatif et curatif.



AIDES- SOIGNANTES

Assurent l'hygiène et le confort des patients. Elles exercent leur activité sous la responsabilité et en collaboration avec un(e) infirmier(ère).



PERSONNEL ADMINISTRATIF & LOGISTIQUE

Participent à l'organisation et à la bonne gestion du CSSR.



AGENTS HÔTELIERS

Sous la responsabilité du chef cuisinier et en partenariat avec le prestataire repas, les agents hôteliers gèrent les services en chambre et au restaurant.



DIÉTÉTICIEN(NE)S

Participent à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients. Ils établissent un bilan diététique personnalisé. Ils supervisent également la restauration par le biais des cartes de régimes nominatives et individuelles. Le respect des régimes est sous la responsabilité du personnel au self.



PHARMACIEN & PRÉPARATRICE EN PHARMACIE

Gèrent l'approvisionnement et la fourniture des médicaments et dispositifs médicaux.



BRANCARDIER

Transporte, accompagne et participe à la manutention des patients au sein de l'établissement.



ASSISTANTES SOCIALES

Réalisent des entretiens en vue d'une analyse de l'environnement social du patient. Construisent avec le patient et son entourage un projet de vie et de sortie.



PROFESSEURS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

Assurent le réentraînement à l'effort et organisent les activités sportives adaptées.



PERSONNEL D'ENTRETIEN

L'entretien et le nettoyage du bâtiment sont assurés par une entreprise extérieure.

VOTRE ADMISSION



01 • ACCUEIL GÉNÉRAL

Dès votre arrivée au CSSR, présentez-vous à l'accueil principal du centre afin que l'agent d'accueil prévienne l'Assistante Médico-Administrative (AMA) d'HC ou d'HDJ de votre arrivée.



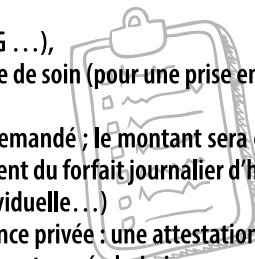
02 • DOCUMENTS À FOURNIR

- Votre pièce d'identité,
- Votre carte d'assuré social à jour (carte CAFAT, AMG ...),
- Votre attestation de prise en charge et le protocole de soin (pour une prise en charge à 100%).

Lors de votre admission, **un acompte** vous sera demandé ; le montant sera calculé par les AMA d'HC ou d'HDJ. Cette somme correspond au paiement du forfait journalier d'hébergement et des suppléments de services éventuels (chambre individuelle...)

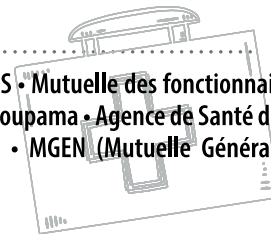
Le tiers payant peut être appliqué en cas d'assurance privée : une attestation de prise en charge par cette assurance devra nous être fournie lors de votre préadmission.

Dans le cas où vous n'êtes pas bénéficiaire d'une prise en charge, le paiement des frais de séjour au sein du centre devra être acquitté intégralement.



03 • CAISSES ET MUTUELLES

CAFAT • RUAMM • Aide Médicale – NORD, SUD, ILES • Mutuelle des fonctionnaires • Mutuelle du commerce • Mutuelle de la SLN • ENIM • Unéo et Groupama • Agence de Santé de Wallis et Futuna • MPL (Mutuelle des Patentés et des Libéraux) • MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale)



04 • TARIFS DES CHAMBRES*

- Le forfait JOURNALIER – **1.800F** / jour
Fixé par la CAFAT, il contribue aux frais d'hébergement et d'entretien liés à votre hospitalisation. Il est dû pour tout séjour, dès votre entrée, y compris pour le jour de sortie. Dans la plupart des cas, le forfait journalier n'est pas remboursé par les caisses et reste à la charge du patient.
- Chambre individuelle – **5.500F** / jour, selon les disponibilités de secteur.

**peuvent être soumis à modification*



VOTRE INSTALLATION

RECONNAÎTRE LE PERSONNEL

Vous pouvez identifier le personnel soignant grâce aux badges et aux tenues qu'ils portent. Le reste du personnel porte des blouses blanches nominatives.



REPAS, BOISSONS ET PRODUITS ILLICITES

Les repas sont réalisés par un prestataire extérieur et servis par notre équipe de restauration. Les menus sont élaborés par les diététiciennes dans le respect de l'équilibre nutritionnel et adaptés à votre régime. Précisez aux médecins et infirmières toutes intolérances ou allergies alimentaires et/ou conviction religieuse. Plusieurs distributeurs de boissons/snacks automatiques à pièces sont à votre disposition.



L'introduction de boissons alcoolisées et de produits illicites à l'intérieur du centre est formellement interdite.

6

QUE DEVEZ-VOUS APPORTER ?

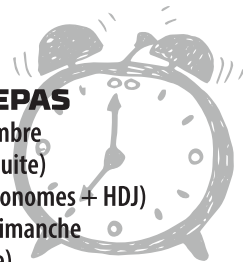
Pour votre séjour, prévoyez d'apporter du linge confortable : tee-shirts, shorts, pyjamas, baskets, paréo, sous-vêtements, ainsi que votre nécessaire de toilette (serviettes, gants, savonnette, shampoing, brosse à dents, dentifrice, rasoir, lunettes, protections hygiéniques et urinaires, maillot de bain, lycra, prothèse, gourde).

EFFETS PERSONNELS

Vos effets sont sous votre responsabilité personnelle. Il est fortement déconseillé d'apporter des bijoux, des objets de valeur ou beaucoup d'espèces. Un coffre est à disposition dans votre chambre. Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

HORAIRES DES REPAS

- 6H15** • Petit-déjeuner en chambre
- 11H15** • Déjeuner (mobilité réduite)
- 12H** • Déjeuner (patients autonomes + HDJ)
- 15H** • Collation du lundi au dimanche
- 18H30** • Dîner (mobilité réduite)
- 19H** • Dîner (patients autonomes)



VOTRE SEJOUR

Votre chambre est équipée d'une salle d'eau avec WC, d'une armoire qui ferme à clef, d'une table de chevet, d'un lit électrique, d'une télévision, d'un adaptable et d'un climatiseur.

Afin d'utiliser le téléphone fixe de votre chambre, vous pouvez acheter des crédits auprès de l'agent d'accueil. La réception des appels est gratuite.

Un chemin de promenades est à votre disposition dans les jardins du CSSR.

Le centre, lieu de soins, est également un lieu de repos et de tranquillité.

Veillez à ce que les personnes qui vous rendent visite respectent les règles suivantes :

- Nourriture interdite,
- Interdiction de fumer,
- Tenue correcte exigée,
- Visite uniquement au rez-de-chaussée,
- Accès étage interdit pour les enfants de -12 ans.

CHAMBRES



WI-FI



TÉLÉPHONE EN CHAMBRE



TÉLÉPHONE PORTABLE



Le centre est équipé de bornes wifi. Afin d'avoir vos codes d'accès, veuillez en faire la demande auprès de l'agent d'accueil.

L'utilisation de votre téléphone portable est autorisée en dehors des heures de soins.

PROMENADES



ENSEIGNEMENT SCOLAIRE



Un suivi scolaire des enfants hospitalisés peut être organisé en partenariat avec l'école du CHT.

VISITES



RESPECT



Nous vous demandons d'éviter toute nuisance sonore (téléphone, musique, visites bruyantes...), afin d'assurer un bon rétablissement à tous nos patients. La Direction et les équipes soignantes se réservent le droit de refuser les visiteurs et/ou de mettre fin au séjour d'un patient qui ne respecterait pas ces règles de vie.

DÉCISION DE SORTIE

Elle se discute et se prend en concertation avec le patient et l'équipe pluridisciplinaire et est actée par le médecin. Toutefois, si vous souhaitez quitter l'établissement contre l'avis médical, il vous faudra signer une décharge de responsabilité.

Toute sortie non autorisée est considérée comme une fugue. En cas de fugue d'un patient, l'établissement se voit dans l'obligation de prévenir la famille et/ou les forces de l'ordre afin que des recherches soient effectuées.

VOTRE SORTIE

MOYENS DE TRANSPORT

Vous pouvez bénéficier, d'un bon de transport pour votre retour à domicile. Une entreprise d'ambulance est conventionnée avec le CSSR.

Si besoin, n'hésitez pas à vous rapprocher des AMA.

DOCUMENTS REMIS À LA SORTIE

L'infirmière ou le médecin vous remettront l'ensemble des éléments utiles à la continuité des soins : vos radios, vos examens de laboratoire, les prescriptions médicales, le compte rendu d'hospitalisation, le prochain RDV, un arrêt de travail (si nécessaire). Une copie sera également envoyée à votre médecin traitant.

N'hésitez pas à poser des questions.

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Reportez-vous à la fin du livret.

FACTURATION DES FRAIS DE SÉJOUR

Durant votre séjour, une facture mensuelle est émise pour vous permettre de régler au fur et à mesure.

Le jour de votre départ, vous devez impérativement vous présenter au bureau du secrétariat d'hospitalisation.

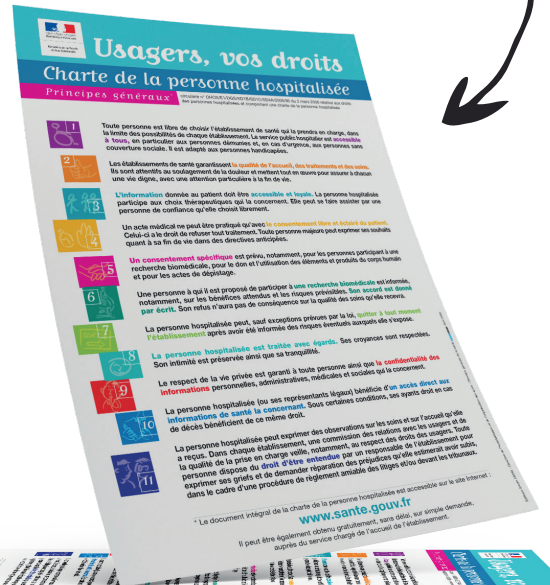
Des facilités de paiement peuvent être mises en place.

Seront facturés :

- 1 Le solde de votre séjour et les suppléments éventuels,
- 2 Le montant non pris en charge par les caisses ou mutuelles.

Le CSSR s'engage dans une démarche qualité et a le souci de se conformer aux principes généraux de la Charte de la personne hospitalisée. **Prenez quelques minutes pour lire la Charte de la personne hospitalisée, en fin de ce livret.**

VOS DROITS ET DEVOIRS



DROIT À L'INFORMATION

Vos droits à l'information, à la confidentialité, au respect de votre personne et de votre volonté constituent les principes éthiques qui conduisent l'action du personnel du CSSR.



PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Soulager votre douleur, c'est possible. La prise en charge et le soulagement de la douleur font partie intégrante du traitement de votre maladie.

- **LA DOULEUR N'EST PAS UNE FATALITÉ** - Supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister. Les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie. Elles diminuent votre énergie et ont des répercussions sur votre vie quotidienne, physique et morale.
- **VOUS INFORMER, VOUS PRÉVENIR** - Après une intervention chirurgicale, pendant un examen douloureux, avant une situation qui peut entraîner une douleur (transport, séance de rééducation, etc.), les professionnels de santé vous informeront lorsqu'un acte peut se révéler douloureux. Un traitement préventif pourra vous être proposé.
- **ÉVALUER LA DOULEUR** - Les équipes soignantes utilisent des outils d'évaluation de la douleur et de son intensité. Chacun réagit à sa manière : il est donc nécessaire que vous informiez l'équipe de votre douleur et de ses symptômes. Votre participation est essentielle, car personne ne peut, ni ne doit le faire à votre place. Si vous souffrez, n'hésitez pas à en parler à l'infirmière ou au médecin qui chercheront les causes de votre douleur et définiront un traitement adapté pour vous soulager.
- **TRAITER LA DOULEUR** - Agir contre la douleur peut prendre du temps mais un traitement thérapeutique adapté vous aidera à retrouver le bien-être, l'appétit, le sommeil, l'autonomie et l'envie de vous retrouver avec les autres.

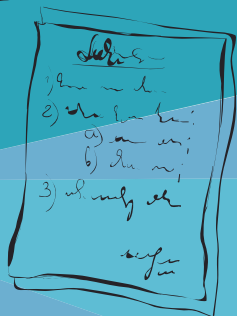
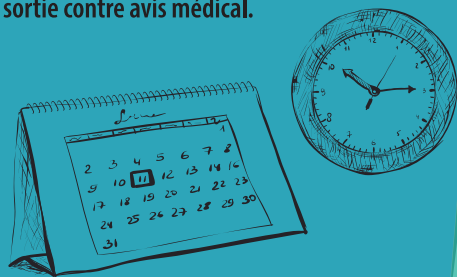
INFORMATION SUR L'ÉTAT DE SANTÉ

Pendant votre séjour, un médecin vous tient régulièrement informé de l'évolution de votre état de santé. Le cadre de santé est également là pour répondre à toutes autres questions, adressez-vous à lui.



SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

La personne hospitalisée peut quitter le centre à tout moment après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose. Vous devez en informer le personnel soignant de votre secteur et devez signer une attestation de sortie contre avis médical.



SÉJOUR CONFIDENTIEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations qui vous concernent en demandant la non divulgation de votre présence au sein du centre ainsi que la non réception d'appels téléphoniques. Vous pouvez également vous opposer à toutes prises de photos ou vidéos vous concernant.



DOSSIER MÉDICAL

L'ensemble des informations relatives au traitement et aux soins qui vous ont été délivrés est rassemblé dans votre dossier informatisé (DPI), dont le contenu est couvert par le secret médical.

Le dossier est, à l'issue de votre hospitalisation, conservé par le centre durant le délai légal de conservation.

La délibération n°12 / CP du 3 mai 2005 du Code de la santé publique de Nouvelle-Calédonie (art. L 1111-7), stipule que vous avez librement accès à votre dossier médical. Vous pouvez obtenir une copie de votre dossier d'hospitalisation sur demande écrite auprès de la Direction du centre.



PERSONNE DE CONFIANCE

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considèrera comme votre « *personne de confiance* » sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Tant que vous êtes capable de vous exprimer, vous avez le droit d'accepter ou de refuser tout traitement ou acte médical qui vous est proposé. Dans le cas où vous n'auriez plus la possibilité de vous exprimer, vous pouvez décider d'écrire par avance ce que pourraient être vos décisions, vos choix sur les actes de soins ; sur votre fin de vie (être endormi, bénéficiaire de médecine traditionnelle, mourir à domicile, etc.).

C'est le rôle des directives anticipées : écrire ce que vous souhaitez si vous vous trouvez en fin de vie, suite à un accident grave ou à l'occasion d'une maladie grave. Les directives anticipées sont valables sans limite de temps, mais, si vous changez d'avis, vous pouvez modifier ou annuler ce document à tout moment sans avoir à vous justifier.

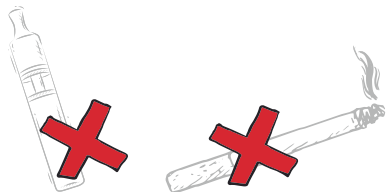
N'hésitez pas à solliciter le médecin en cas de besoin.

RÉCLAMATIONS

Tout le personnel médical, paramédical et administratif de l'établissement est à votre disposition pour répondre à vos questions, chacun dans le domaine qui relève de sa compétence.



REGLEMENT INTERIEUR



TABAC & VAPOTAGE

Le Centre est non-fumeur. Cependant, un espace à l'extérieur du bâtiment (deck) est exceptionnellement toléré pour les patients qui souhaitent fumer.



RÈGLES D'HYGIÈNE & ANIMAUX DE COMPAGNIE

- Le lavage fréquent des mains est recommandé : à l'entrée du Centre, à l'entrée du self et avant chaque activité,
- Interdiction de cracher,
- Maintient de la propreté des sanitaires,
- Les animaux ne sont pas autorisés dans l'établissement,
- L'accès à la balnéothérapie est soumis à des règles d'hygiène.



ALIMENTS & PRODUITS ILLICITES

Il est interdit d'introduire dans l'enceinte du Centre :

- Toutes denrées alimentaires,
- Toutes boissons,
- Toute autre substance illicite telle que le cannabis, le kava, etc.



CULTE / RELIGION

Nous respectons les religions et les cultes de chacun, cependant le prosélytisme est interdit.



REGLEMENT INTERIEUR

VIE DU CENTRE

Pour le bien-être de tous, nous conseillons aux patients :

- De ne pas circuler dans le Centre après 22 heures,
- De respecter les horaires de votre planning de soins affiché dans votre chambre.



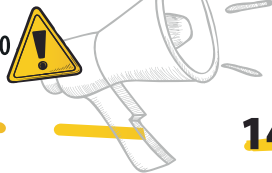
VISITES

Les visites sont autorisées tous les jours **uniquement** au rez-de-chaussée. Elles ne doivent pas troubler le repos des patients, ni gêner le fonctionnement du secteur.

Nous vous demandons d'éviter toute nuisance sonore (téléphone, musique, visites bruyantes...) afin d'assurer un bon rétablissement à tous nos patients. La Direction et les équipes soignantes se réservent le droit de refuser les visiteurs qui ne respecteraient pas ces règles de vie. Horaires des visites dans le respect des soins* :

- En semaine : 15h30 – 18h00
- Week-end et jours fériés : 14h30 – 18h30

**peuvent être soumis à modification*



TENUE VESTIMENTAIRE

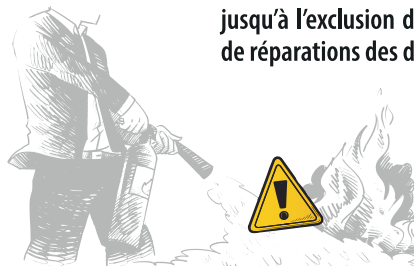
Une tenue vestimentaire correcte, avec chaussures est obligatoire au sein du Centre.



RESPECT DU PERSONNEL

Tout manque de respect et/ou insulte envers le personnel et/ou autre personne, peut conduire à une exclusion du Centre.

Tout non-respect à ces articles conduit inévitablement à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Centre ainsi que la demande de réparations des dommages occasionnés.



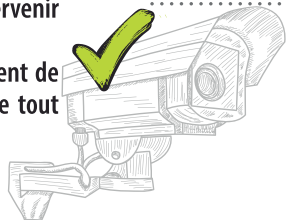
SÉCURITÉ INCENDIE

En cas d'incendie, prévenez immédiatement le membre du personnel le plus proche. Notre personnel reçoit une formation régulière sur les procédures à mettre en œuvre en cas d'incendie. Ils vous orienteront et vous donneront les consignes appropriées.

SÉCURITÉ DU CENTRE

Une équipe d'agents formés est sur place pour garantir la sécurité de 15H à 7H. La Gendarmerie, la Police Municipale et/ou la Douane, peuvent être invitées à intervenir sur le Centre.

Des caméras de surveillance permettent de vous sécuriser et de vous protéger de tout acte de délinquance.



PARKING

Un parking est mis à disposition pour les visiteurs. Le parking du haut côté CHT est réservé au personnel. Le Centre ne peut être tenu responsable des dégradations ou vols pouvant survenir sur les aires de stationnement. Veillez à ne rien laisser à vue dans votre véhicule. Le marquage du parking du haut doit être strictement respecté (handicapé, ambulance, livraison).



PERMISSION DE SORTIE

Les permissions peuvent être autorisées du samedi 12H au dimanche 17H avec l'accord de votre médecin. Vous êtes responsable de votre transport. L'accès au Centre vous sera refusé si votre état n'est pas conforme au règlement (état d'ébriété, cannabis, etc.).



REGLEMENT INTERIEUR



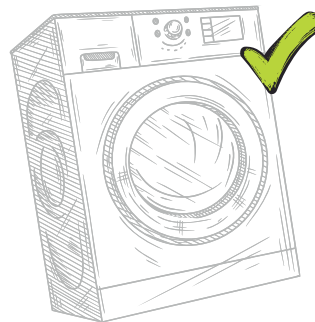
MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL

Le matériel mis à votre disposition dans les chambres ou dans le Centre doit être respecté. Le patient est responsable de toutes les dégradations occasionnées, qui pourront lui être refacturées. Le mobilier, les draps et les oreillers sont la propriété du Centre. Les clés des placards et des coffres ainsi que la télécommande télé, seront remises sur demande à l'accueil et devront être rendues à votre sortie. Tout dysfonctionnement doit être signalé au cadre de santé du secteur.



LAVERIE

Une laverie est située au rez-de-chaussée du CSSR au bout du couloir des consultations. Il est interdit d'utiliser les machines réservées au personnel soignant. Les machines sont destinées à laver votre linge et non celui de vos proches.







24.38.00

reception@cssr.nc

www.cssr.nc

56, Boulevard Joseph WAMYTAN
98835 DUMBEA SUR MER
BP 11458 98802 Nouméa Cedex

